

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE TREIZE AVRIL (13/04/2023)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 07 avril, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ETAIENT PRESENTS : 24**

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoint**,  
Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme DESCAMPS Marie-Line, Mme Arlette CAZORLA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Marie CAVALIE, **Conseillers Municipaux**.

**ETAIENT REPRESENTES : 9**

M. Pierre PUCHOUAU (représenté par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Adjoint**  
Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Danièle SCHATTEL), Mme Danièle PUCHOUAU (PAPUGA) (représentée par Madame Sophie LOPEZ), M. Philippe GARCIA (Représenté par Monsieur Luc PORTES), Mme Reine-Claude ORTALO (représentée par Monsieur Romain LOPEZ), Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT) (représentée par Madame Any DELCHER), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Madame Stéphanie GAYET), M. DUPARC Robert (représenté par Monsieur Jean-Claude LORENZO), M. Franck BOUSQUET (représenté par Madame Estelle HEMMAMI), **Conseillers Municipaux**.

Monsieur Luc PORTES est nommé secrétaire de séance.

13 – 13 avril 2023

**13. Affectation des résultats de l'exercice 2022 – Budget principal**

Rapporteur : Monsieur PORTES.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-et suivants, L. 2311-5 et R. 2311-11 relatifs au vote du budget,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

**Vu** la délibération du 13 avril 2023 portant approbation du Compte administratif de l'exercice 2022 pour le budget principal,

Entendu le rapport présenté en Commission des Finances le 6 avril 2023,

**Considérant** que le compte administratif 2022 du budget principal fait ressortir les résultats suivants :

Ø Résultat de la section de fonctionnement à affecter :	
o Résultat de l'exercice (recettes – dépenses) :	2 089 749,95 €
o Résultat reporté N-1 :	1 771 226,15 €
→ Résultat de clôture à affecter :	3 860 976,10 €

Ø Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2022 :	
o Résultat de l'exercice (recettes – dépenses) :	398 644,77 €
o Résultat reporté N-1 :	713 540,59 €
→ Solde d'exécution d'investissement cumulé :	1 112 185,36 €

Restes à réaliser d'investissement (RAR) au 31 décembre 2022 :	
o Recettes	0,00 €
o Dépenses :	2 957 244,36 €
→ Balance des RAR (recettes – dépenses) :	-2 957 244,36 €
_ Excédent de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2022 :	
o Rappel : solde d'exécution d'invest. cumulé :	1 112 185,36 €
o Rappel : Balance des restes à réaliser :	-2 957 244,36 €

Au vu des éléments ci-dessus, il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A 27 voix pour et 6 voix contre (Mmes CAVALIE, HEMMAMI, MM. BOUSQUET,**  
**DUPARC, LORENZO, VELA),**

**CONSTATE** que la clôture du résultat 2022 fait apparaître :

➤ Un excédent de fonctionnement :	2 015 917.10 €
➤ Un besoin de financement en investissement :	1 845 059.00 €

**DECIDE** de reprendre et d'affecter le résultat de clôture 2022 de la section de fonctionnement au Budget Primitif (BP) 2023 de la manière suivante :

1 – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :	
- Excédent de fonctionnement capitalisé (Recettes d'Investissement y compris l'article 1068) :	1 845 059.00 €
2 – Reste sur excédent de fonctionnement :	
- Résultat de fonctionnement reporté (Recettes de Fonctionnement y compris le R 002) :	2 015 917.10 €
<b>TOTAL de l'affectation des résultats :</b>	<b>3 860 976.10 €</b>

3 – Reprise du solde d'exécution d'investissement cumulé au BP 2022 :

- Solde d'exécution d'investissement reporté

(Recettes d'Investissement y compris le R 001) :

1 112 185.36 €

Pour copie conforme  
Moissac, le 17 avril 2023

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Luc PORTES

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :